

12 Novembre 2007
www.lepoint.fr

TECH & NET

Télé sur mobile : 3 G versus DVB-H

12/11/2007-11h35 - **Charlotte Pons** - © Le Point.fr

Le CSA a lancé cette semaine un appel à candidatures pour la télévision mobile personnelle (TMP), qui permettra aux abonnés mobiles de regarder seize chaînes télévisées sur leurs terminaux. Seuls treize canaux restent à attribuer, le ministère de la Culture en ayant déjà réservé trois pour des chaînes du service public, dont France 2 et Arte. Les premières diffusions sont programmées pour les JO de 2008, mais la commercialisation ne sera effective qu'en 2009. Soutenue par le gouvernement, la TMP fonctionnera sous DVB-H, Digital Vidéo Broadcasting ([voir notre article](#)).

En filigrane de cette annonce, se dessine un affrontement commercial entre deux normes technologiques : le 3G et le DVB-H. Car la télévision mobile existe déjà, via les offres 3G qui permettent de regarder des programmes en streaming. Quels sont les avantages et inconvénients respectifs des deux normes ?

Des grilles éditoriales différentes

Sur le plan technique, l'intérêt du Broadcasting est qu'il ne passe pas par les réseaux opérateurs. Il n'est donc pas limité par la bande passante, à la différence du 3G. Pour autant, la couverture à échelle nationale ne semble pas garantie puisque l'appel d'offre prévoit que dans six ans, seulement 60% de la population sera couverte. Concernant les contenus, l'avantage revient à la 3G, qui offre une plus large palette de choix que le DVB-H : aux seize canaux à venir, on oppose sur 3G plus d'une centaine de chaînes déjà existantes, tout simplement parce les programmes ne sont pas soumis à l'autorisation du CSA. Une société qui souhaite lancer un nouveau bouquet 3G sur mobile, et dont le budget de production est inférieur à une somme fixée, doit seulement en faire la déclaration auprès de l'instance. Concrètement, cela signifie aussi une différence en matière de grille éditoriale : les producteurs de contenus 3G auront plus de marge de manoeuvre pour innover, là où la télévision via broadcasting proposera des programmes plus traditionnels.

Harmonisation européenne

Mais pourquoi le gouvernement a-t-il choisi de mettre en avant une nouvelle norme qui obligera à entamer d'importants chantiers, plutôt que de pousser les offres 3G ? "Avant tout pour des raisons politiques : le DVB-H est le standard choisi par l'Union européenne", analyse Vincent Roger, président de Mobibase, société qui produit des chaînes 100% mobile ([voir notre article](#)). "Compte tenu du succès du GSM, l'UE avait tout intérêt à aller vers une même harmonisation en ce qui concerne la télé sur mobile." Déployer un standard unique hors 3G est aussi une manière de s'émanciper de contenus très marqués par la culture américaine. Via l'appel d'offres du CSA, les chaînes sont dans l'obligation de fournir un minimum de production francophone et européenne.

Assumer l'explosion du trafic

Mais la décision de passer par le DVB-H est aussi motivée par des raisons techniques : les réseaux 3G sont-ils capables d'assumer une explosion du trafic ? Selon une étude du cabinet OC&C Strategy Consultants, le marché de la télévision mobile pourrait attirer 10 millions d'abonnés en 2016. Sans les limites de la bande passante, la nouvelle norme serait plus à même d'assumer ce boom.

Pour toutes ces raisons, l'offre DVB-H primera sans doute à terme sur le 3G. "On risque d'aller vers des chaînes anecdotiques sur 3G et des programmes *premium* sur DVB-H", pronostique Vincent Roger, dont la société Mobibase va répondre à l'appel à candidature.